

Des propositions innovantes pour une refonte de la grille salariale des agents

Le rapport de Bernard Pêcheur sur la fonction publique, remis le 4 novembre à Jean-Marc Ayrault, propose plusieurs avancées en faveur d'un cadre salarial "*motivant*" pour les agents publics : suivre l'évolution générale du pouvoir d'achat, transformer une partie de l'indemnitaire en indiciaire, rendre plus flexibles les mécanismes d'avancement...

"Les politiques salariales ont été conduites depuis une dizaine d'années sans perspective d'ensemble." C'est l'un des constats formulés dans le très attendu rapport sur la fonction publique piloté par le conseiller d'État Bernard Pêcheur et remis lundi 4 novembre, en fin d'après-midi, au Premier ministre, Jean-Marc Ayrault [[cliquez ici pour lire le rapport](#)]. En quelque 240 pages, ce rapport attendu de pied ferme par certaines organisations syndicales propose bien davantage qu'un simple toilettage du fonctionnement de la sphère publique.

Certes, le choix d'une fonction publique statutaire demeure pertinent, est-il écrit, mais tellement de choses ont changé depuis l'instauration du statut en 1983 que "*le statu quo n'est pas possible*", peut-on lire. Les préconisations sont riches, parfois surprenantes, souvent innovantes [[cliquez ici pour lire l'ensemble des propositions](#)]. Ces propositions, précise-t-on du côté de Matignon, n'engagent pas le gouvernement. Charge à la ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, d'initier une concertation avec les organisations syndicales.

Tassement de la grille

Un large chapitre se penche sur le volet hautement explosif de la rémunération des agents publics. Le diagnostic est sans nuance. "*On constate à la fois un tassement général de la grille et une érosion de la hiérarchie des salaires*", pointe le rapport. Cela résulte "*du relèvement du seul pied de la grille*". Cet écrasement de la grille entraîne un rapprochement des indices de début de carrière des différentes catégories. La frontière est beaucoup moins marquée, notamment, entre le bas de la grille des agents de catégorie C et celui des agents de catégorie B. "*Le tassement de la grille se traduit par un aplatissement des carrières de nombreux agents dont la rémunération n'évolue que très faiblement tout au long de leur vie professionnelle*", ajoute le document (page 42).

Autre évolution, celle de la part des primes dans la rémunération globale des fonctionnaires, qui est devenue "*trop élevée*" : 28 % dans le versant État, 18 % dans la territoriale et 24 % dans l'hospitalière. Au-delà de l'individualisation des rémunérations et des retours catégoriels, l'outil indemnitaire sert de plus en plus "*de substitut à la rémunération indiciaire en l'absence de mesures générales*". Les régimes indemnitaires sont par ailleurs "*trop nombreux et sources d'inégalités fortes*" dans la fonction publique d'État, ce qui freine la mobilité des agents publics, pourtant encouragée par les pouvoirs publics.

Le gel du point n'est pas une boussole

Il s'agit donc, suggère la mission Pêcheur, de *“définir un cadre salarial motivant et assurer des parcours professionnels de qualité”*. Plusieurs pistes sont préconisées :

- poser comme principe que *“la fonction publique n'a vocation ni à être privilégiée, ni à être décrochée par rapport au secteur privé”* et que par conséquent, *“le gel du point en vigueur depuis 2010 est tout à fait légitime dans le contexte budgétaire actuel mais il ne saurait tenir lieu de boussole unique en matière de politique salariale”* ;
- recourir aux différents leviers de la politique salariale que sont la rémunération indemnitaire, les mesures catégorielles et les mesures générales ;
- *“conserver aux divers employeurs publics une marge de négociation salariale propre”* ;
- développer avec les organisations syndicales un *“contrat social triennal”* qui porterait sur les grands orientations salariales (action sociale, modification de la grille, avancées indemnitaires) ;
- développer les échelons fonctionnels et les échelons spéciaux ;
- rendre plus flexible le mécanisme d'avancement d'échelon ;
- unifier le barème des traitements de la fonction publique.

Autant de mesures qui pourraient contribuer à une rénovation de la grille salariale des agents publics et qui pourraient se traduire par un allongement des durées des carrières et par la transformation d'une partie des rémunérations indemnitaires en rémunérations indiciaires.

Voilà des propositions qui devraient remplir l'agenda social de la fonction publique pendant plusieurs mois. Les conclusions de ce rapport serviront ainsi de base à la concertation sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations, qui débutera le 5 décembre.

Sylvain Henry

Lire aussi :

- [Créer un statut d'emploi "transfonction publique"](#)
- [Lire le rapport de Bernard Pêcheur](#)
- [Un constat sévère sur la gestion des fonctionnaires](#)
- [Un rapport propose de faire bouger les fonctionnaires](#)
- [Toutes les indemnités "mobilité" des agents publics](#)
- [Tout le détail de la nouvelle prime des fonctionnaires](#)
- [Le jour de carence sera supprimé et coûtera 157 millions d'euros](#)
- [Deux augmentations successives pour les bas salaires des fonctionnaires](#)